

# Bulletin de **LIAISON** de la Communauté métropolitaine de Québec

Volume 4 • Numéro 2 | Septembre 2007

## DÉCÈS DE MADAME ANDRÉE P. BOUCHER, PRÉSIDENTE DE LA CMQ

### Des sympathies sont adressées à la famille de la défunte

Sur proposition de monsieur Jacques Joli-Cœur, maire suppléant de Québec et à ce titre président de la Communauté métropolitaine de Québec, les membres du conseil de la CMQ offrent leurs plus sincères sympathies à la famille de madame Andrée P. Boucher, dame d'exception et présidente de la CMQ depuis janvier 2006.

## CÉRÉMONIES COMMÉMORANT LA CHUTE DU PONT DE QUÉBEC EN 1907

### L'émotion au rendez-vous pour plus de 600 participants

Le 29 août 2007 marquait les 100 ans de la première chute du pont de Québec, entraînant dans la mort 76 travailleurs qui s'affairaient à sa construction. Pour souligner cette tragédie et rendre hommage aux disparus, des cérémonies de commémoration ont été organisées par la CMQ.

Réunies à l'église de Saint-Romuald, plus de 600 personnes, dont 200 dignitaires provenant des familles des disparus et des divers paliers gouvernementaux, ont eu l'occasion d'assister à une très émouvante reconstitution historique des événements survenus le 29 août 1907. Une liturgie de la parole, à laquelle ont participé des représentants des églises catholique et presbytérienne de même que de la communauté mohawk, a suivi.

Après s'être déplacés aux abords sud du pont, dignitaires et citoyens de la région ont par la suite pu entendre les allocutions prononcées par des représentants de Lévis (Mme Danielle Roy Marinelli), de Québec (M. Ralph Mercier), des gouvernements du Québec (Sam Hamad) et du Canada (Steven Blaney), du conseil de bande de Kahnawake (Warren Lahache) et de l'ordre des ingénieurs du Québec (Zaki Ghavitian).

Un projet de mémorial à la mémoire des disparus, destiné à être construit au parc Chaudière de Lévis, a été dévoilé. Pour clore la cérémonie, 76 enfants du Collège de Lévis ont été appelés à déposer au sol autant de roses blanches à la mémoire des disparus. À 17h37, heure de la catastrophe, les cloches des églises de la région métropolitaine ont sonné.

Dans ce qui fut probablement son dernier mot officiel, madame Boucher écrivait en tant que présidente de la Communauté métropolitaine de Québec que « le pont de Québec n'a pas toujours eu droit, et n'a pas encore droit d'ailleurs, à tous les égards qu'il mérite ». Au cours des mois à venir, la CMQ poursuivra ses démarches afin que soient enfin poursuivis les travaux d'entretien de ce « Monument historique international du génie civil ».

## AMÉLIORATION DU TRANSPORT EN COMMUN RIVE-NORD – RIVE-SUD

### Les élus des deux rives donnent leur appui au projet

Le 30 août dernier, les membres du conseil de la CMQ donnaient leur appui à un important projet d'amélioration des services de transport en commun Rive-Nord – Rive-Sud. Développé par la commission Transport en commun métropolitain de la CMQ, en étroite collaboration avec la Société de transport de Lévis, le Réseau de transport de la Capitale et la Société des traversiers du Québec, ce projet prévoit entre autres :

- l'aménagement d'un centre d'échanges à Saint-Romuald, incluant un stationnement incitatif pour les automobilistes;
- le prolongement des voies réservées sur le boulevard de la Rive-Sud et le boulevard Laurier pour accéder au pont de Québec;
- la mise en place d'un lien à haute fréquence entre le futur centre d'échanges de Saint-Romuald et l'université Laval (type métrobus);
- des services étendus les soirs et fins de semaine;
- une harmonisation des horaires des sociétés de transport collectif (traversiers et réseaux d'autobus);
- l'agrandissement du terminal de Lévis pour les traversiers.

Tous les partenaires impliqués poursuivent actuellement leur réflexion afin de mener ce projet à terme.

## CONGRÈS DE L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

### Les élus de la région invités à préciser leurs priorités

Le congrès 2007 de l'Alliance s'est tenu à Grand Rapids au Michigan du 11 au 13 juillet. Monsieur François Picard, membre de la commission Environnement de la CMQ et vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec, y était le représentant officiel de la CMQ.

Rappelons que l'Alliance a été créée à Québec en 2005 afin de donner aux municipalités riveraines des Grands Lacs et du Saint-Laurent une voix plus forte dans le développement et la mise en œuvre de politiques et de programmes favorisant la protection et la restauration de la ressource eau du système Grands Lacs – Saint-Laurent.

Le congrès de cette année a, entre autres, été l'occasion pour les membres de se donner un plan de travail pour l'année à venir. Les activités de l'Alliance tourneront ainsi autour des problématiques liées à la contamination de l'eau par le mercure, aux espèces envahissantes, à l'économie de l'eau, à la restauration des secteurs préoccupants du bassin, à l'Accord relatif aux ressources hydriques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et à l'Entente relative à la durabilité des ressources hydriques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Monsieur Picard a également profité de la tribune qui lui était offerte pour inviter les délégués et leurs familles à participer aux fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec.

Au cours des mois à venir, les élus de la CMQ établiront leur propre liste de priorités en matière de protection des eaux du Saint-Laurent, puis verront à partager les résultats de leurs travaux avec les élus municipaux de la grande région de Montréal afin qu'un consensus Saint-Laurent soit établi. Diverses représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada pourraient suivre.

## PHOTOS AÉRIENNES DU TERRITOIRE

### Un important outil d'aide à la prise de décisions au service des municipalités de la CMQ

La nouvelle couverture du territoire de la CMQ par photographies aériennes est maintenant complétée et prête à être diffusée auprès des 28 municipalités et 3 MRC de la Communauté. La qualité numérique des images permet une représentation au 1 : 1 500 du territoire. Cet ensemble photographique constitue de ce fait un important outil d'aide à la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de protection des terres agricoles, de transport etc.

## IMPLANTATIONS D'ÉOLIENNES

### Le nouveau règlement est maintenant en vigueur

Adopté en avril dernier par le conseil de la CMQ, le nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur l'implantation d'éoliennes est entré en vigueur le 19 juin dernier suite à son approbation par la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau.

Ce nouveau RCI remplace le règlement voté en 2006 et vise à encadrer, sur l'ensemble du territoire, l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes. Il permet, à certaines conditions, l'implantation de parcs éoliens dans les territoires non organisés du Lac-Croche et du Lac-Jacques-Cartier tout en y assurant la protection des paysages sensibles et des secteurs récréatifs.

Au cours des mois à venir, la réflexion se poursuivra et permettra d'identifier les secteurs où l'implantation d'éoliennes sera autorisée à l'intérieur des municipalités, de même que le type et le nombre d'éoliennes qui pourront y être construites. Les normes édictées tiendront notamment compte des résultats d'une étude en cours, à la CMQ, sur la protection des paysages.



**Communauté  
métropolitaine  
de Québec**

**Bâtir. Dans un même esprit.**

Pour abonner un collègue, modifier un abonnement, recevoir la version électronique de ce Bulletin ou en commenter le contenu, veuillez vous adresser à : Bulletin de liaison, CMQ, 1130 route de l'Église, Québec (Québec), G1V 4X6, par télécopieur au (418) 641-6545 ou par courriel à [info@cmquebec.qc.ca](mailto:info@cmquebec.qc.ca).

**[www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca)**